SEHY
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA HAUTE-YAMASKA

L'ÉCLAIR

VOLUME XLII
NUMÉRO 3
LE 14 DÉCEMBRE 2020

Joyeuses Fêtes! 1
Initiative significative! 2
Valeurs syndicales du SEHY 2-3
Enseignants à la retraite effectuant de la suppléance 3
Félicitations à l'une de nos enseignantes! 3
Trouvera, trouvera pas, l'argent pour les TSA... 4
Pétition : soutenir la relève en éducation 5
Pétition : renforcement du filet social et révision de la fiscalité 5
Classes spécialisées (17, 18, 21 et 22 décembre 2020) 5
Deux belles actions -mobilisations ont eu lieu! 6
Équipes mob recherchées! 6
Panne, fusion et changements pour les assurances à La Capitale 8

Joyeuses Fêtes!

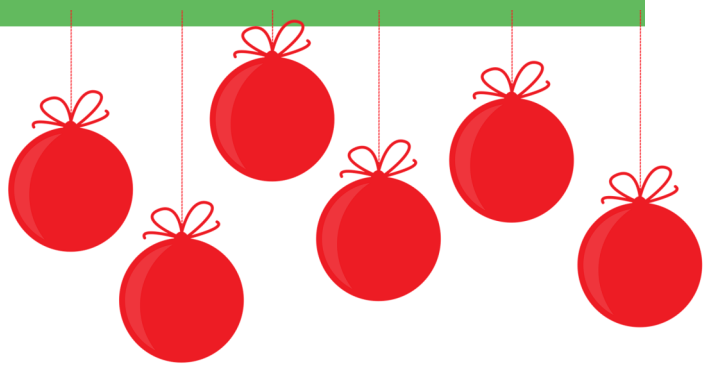

Bonjour à vous tous et toutes,

Avec les Fêtes qui approchent et qui seront, soulignons-le, exceptionnelles dans son ensemble vu le contexte pandémique, l'équipe de libérées et le Conseil d'administration du SEHY vous souhaitent de profiter de l'occasion pour vous reposer.

Il sera plus qu'important que vous en profitiez pour vous donner du temps, pour vous et votre famille, autant que vous le pourrez. Vous le méritez, votre famille le mérite. Le travail que vous faites, les efforts que vous déployez quotidiennement sont une mine d'or pour la pérennité de notre société. Des profs frais et dispos pour janvier 2021 pour exprimer notre solidarité et notre fierté à exercer le plus beau métier du monde : faire la passation du savoir!

Il apparaît clair que nous poursuivrons, en 2021, les négociations nationales. Soyez certains et certaines de voir l'équipe du SEHY entamer solidement cette prochaine année en force. Les preuves de soutien effectuées par le SEHY tout au long des derniers mois sont une belle marque de nos intentions.

D'ailleurs, vous nous verriez bien réjouis de vous voir vraiment… vraiment… décrocher! N'allez pas voir vos courriels, ne répondez à rien. Il est temps de ne pas travailler à distance pendant ce temps.

Si vous le désirez, vous pourriez oser avertir votre direction à la dernière minute que vous télétravaillerez le 6 janvier 2021.

Joyeuses Fêtes à toutes et tous!

Alina Laverrière, présidente

Pour les actualités sur la négociation nationale, consultez : https://nouslesprofs.quebec/.

Initiative significative!

L'une de nos membres m'a personnellement témoigné, cette semaine, de sa démarche affirmée auprès du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (CSSVDC), lors de la cérémonie honorifique habituelle pour la reconnaissance de ses années de service avec l'offre d'une montre. Celle-ci l'a refusée avec un message transmis dans l'espace prévu du sondage qui faisait suite à la cérémonie.

Le contenu de ses propos faisait mention qu'elle préfère recevoir de la confiance et de la reconnaissance de son employeur au lieu d'un objet comme celui-là. Elle souhaite que le CSSVDC réalise qu'elle utilise son temps de façon professionnelle et qu'elle se préoccupe de ses élèves en tout temps. Elle ajoute qu'elle aimerait que les services directs aux élèves ainsi que le soutien aux enseignants et enseignantes devraient être au rendez-vous, et ce, sans avoir à piger dans le budget clairement insuffisant de son école d'attache.

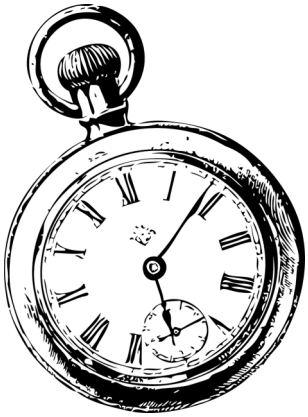

Personnellement, en son nom, je tiens à vous transmettre qu'elle dépeint une réalité qui est aussi forcément la vôtre, dans vos différents établissements, et ce, peu importe votre secteur d'activité d'enseignement. Je salue le courage qu'elle a eu de refuser ce cadeau, mais aussi d'exprimer ses motivations à le faire. Si le cœur vous en dit, je vous encourage à emboîter son pas, sans obligation, bien sûr. Imaginez mes chauds applaudissements.

Merci de votre attention!

Alina Laverrière, présidente

Valeurs syndicales du SEHY

Nous ne doutons pas que nos communications avec les membres se rendent éventuellement au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (CSSVDC) pour nos moyens de pression de négociation et aussi nos actions mobilisatrices. Honnêtement, pas au point de recevoir un courriel du Service des ressources humaines avec les détails des moyens de pression pour la négociation nationale, avec les dates et tout et tout, dès le lendemain de l'envoi aux membres du SEHY. **« Un syndicat est une association de personnes destinée à la <u>défense de leurs intérêts professionnels COMMUNS</u>. »**

Voici une énumération des valeurs qui guident le SEHY : solidarité, coopération, défense des droits, justice, démocratie, engagement, collectivité, lutte contre la discrimination, négociation, respect, unité, etc.

Du fait qu'il y a eu des fuites, pour faciliter nos communications avec vous plus efficacement et discrètement, nous souhaiterions grandement que **tous nos membres se créé une adresse de courriel personnelle d'ici le début janvier**. Le but est de vous informer et d'échanger sans crainte et ainsi diminuer l'accès du CSS aux informations transmises par le SEHY par les adresses CSVDC.

Valeurs syndicales du SEHY (suite)

Nous vous prions de transmettre votre nouvelle adresse courriel à votre délégué(e) d'école ou de centre qui nous enverra la nouvelle liste d'adresses électroniques. Pour les écoles sans délégué : si une enseignante ou un enseignant pouvait prendre cette initiative, ce serait grandement apprécié; sinon, envoyez-nous cette nouvelle adresse courriel à reception@sehy.qc.ca.

Julie Lareau, deuxième vice-présidente, responsable de la mobilisation

Enseignants à la retraite effectuant de la suppléance

Le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, a fait la publication du décret 964-2020, le 21 septembre dernier. En résumé, le décret stipule que tout enseignant retraité à partir du **1er juillet 2015 (et les années suivantes)** souhaitant effectuer de la suppléance sera rémunéré à son **échelon salarial en vigueur au moment de sa prise de retraite**. Comme le décret ne contient pas de date de mise en application, il est devenu en vigueur le jour de sa publication. Ainsi, tout enseignant retraité depuis le 1er juillet 2015 (et les années suivantes) ayant effectué de la suppléance à partir du 21 septembre dernier sera payé rétroactivement à son échelon salarial. Il est donc bien important de vérifier vos talons de paie afin de vous assurer d'avoir été rémunéré convenablement. Advenant le cas où vous n'avez pas été payé rétroactivement à votre échelon salarial respectif, veuillez communiquer avec Mme Marie-France Lemieux au mariefrancelemieux@sehy.qc.ca.

Par ailleurs, si vous connaissez un enseignant à la retraite qui n'était pas antérieurement un employé du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (CSSVDC) où il désire faire de la suppléance, sachez que celui-ci peut se prévaloir de ce droit de rémunération. Il suffit pour lui de fournir une lettre provenant du Centre de services scolaire au Service des ressources humaines du CSSVDC qui mentionne la date du début de la retraite ainsi que son échelon en vigueur au moment de sa prise de retraite.

Marie-France Lemieux, enseignante libérée

Félicitations à l'une de nos enseignantes!

En lien avec la 11e Semaine pour l'école publique (SPEP), un *quiz* avait été proposé à tous les enseignants et enseignantes associés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Madame Annie Chiasson, enseignante de troisième année de l'école Mgr-Douville, s'est vue remporter le prix associé à ce *quiz*.

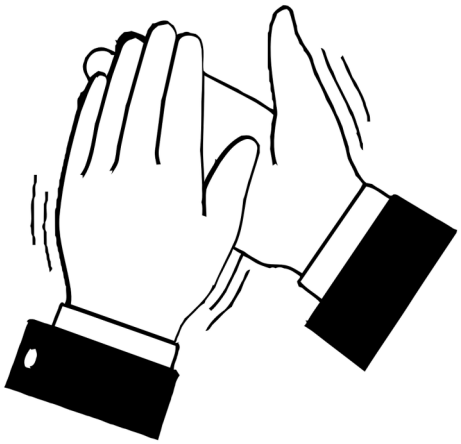

Plus précisément, le prix était un chèque-cadeau pour l'achat d'un livre par élève de sa classe. Pour faire court… Si Mme Chiasson a 20 élèves dans sa classe, elle obtiendra un total de 600 $ en chèques-cadeaux pour procurer des livres à ses élèves ou pour sa classe.

Le SEHY vous souhaite de belles courses, Madame Chiasson, dans une librairie près de chez vous!

Alina Laverrière, présidente

Trouvera, trouvera pas, l'argent pour les TSA...

Le 1er décembre dernier, j'ai participé à une réunion du comité paritaire EHDAA du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (CSSVDC).

J'ai compris les procédures à suivre pour qu'un élève reçoive (ou pas) des services s'il a un profil TSA et je tenais à vous partager l'information.

D'abord, j'ai compris que c'est le ministère de l'Éducation qui attribue la cote 50 à un élève et que cette dernière est révisée annuellement. Le financement vient du Ministère et les balises pour déterminer le profil de l'enfant TSA changent chaque année. Une fois la cote attribuée, l'argent est remis au Centre de services scolaire qui, par le biais du Comité de redistribution des ressources, redistribue l'argent dans les écoles, selon les besoins.

Maintenant, avant que l'élève soit validé, il doit répondre à trois critères :

1. Avoir un diagnostic du monde médical;
2. Prouver que l'élève reçoit dix heures de services. Ici, il faut compter les services d'orthopédagogie, d'orthophonie, de TES... si votre élève a des récréations encadrées ou s'il a une surveillance particulière le midi, ça compte. En fait, toutes les petites minutes comptent, et je vous encourage donc à les noter.
3. Finalement, l'élève doit avoir des limitations importantes ou sévères dans sa vie sociale qui ont un impact négatif sur son rendement scolaire.

Une fois toutes ces étapes franchies, je vous rappelle que l'argent sera distribué selon les besoins des élèves, décision qui viendra du Comité de redistribution des ressources du Centre de services scolaire.

Je dois vous confier un secret : je fais beaucoup d'efforts présentement pour éviter de commenter ces façons de faire, mais, cet après-midi-là, j'ai dit ce que je pensais aux personnes concernées.

Le SEHY a suggéré au Centre de services scolaire de s'assurer que les enseignants soient mis au courant de ces procédures. On nous a alors dit que l'information avait été donnée aux directions d'écoles qui avaient le mandat d'informer les enseignants. Vous comprendrez que, si je vous partage ces informations aujourd'hui, c'est que je crois que ce ne sont pas toutes les directions qui ont fait leur devoir et qu'il est essentiel que vous connaissiez ces façons de faire.

Chantal Beauchemin, représentante des enseignants du préscolaire-primaire

Pétition : soutenir la relève en éducation

Alors que la pénurie en enseignement continue d'alourdir le quotidien d'une majorité d'enseignantes et d'enseignants, certaines universités refusent de convenir de modalités pour améliorer les conditions de stage en contexte de pandémie de nos futures collègues.

C'est en signant cette pétition qu'on peut soutenir la relève.

Pétition : renforcement du filet social et révision de la fiscalité

Plus que jamais, le filet social et les services publics du Québec doivent être renforcés. La coalition Main Rouge, à laquelle la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) participe, propose des solutions pour y arriver sans revenir à l'austérité budgétaire. Joignez-vous au mouvement en signant cette pétition et en la diffusant dans vos réseaux respectifs.

Lien vers la pétition : https://bit.ly/2ITPYAv;
Pour plus d'information : https://www.filetsocial.ca/.

Classes spécialisées (17, 18, 21 et 22 décembre 2020)

Comme vous l'avez probablement appris dernièrement, le Centre de services scolaire du Val-de-Cerfs (CSSVDC) a décidé, et ce, sans consulter les enseignantes et enseignants, de maintenir l'ouverture de plusieurs classes spécialisées. Pourtant, le document *COVID-19 : Foire aux questions* du ministère de l'Éducation du 27 novembre dernier expose clairement qu'il revient à l'équipe-école de décider du maintien ou non de l'ouverture des classes spécialisées au secteur des jeunes pour les 17, 18, 21 et 22 décembre 2020. Le SEHY a demandé, en réunion du comité paritaire EHDAA, que le CSSVDC revienne sur sa prise de décision en laissant la place aux équipes-écoles. C'est malheureusement sans surprise qu'il a maintenu sa position. Il est déplorable qu'en aucun cas, les enseignantes et enseignants n'aient été consultés avant la prise de cette décision. Il apparaît évident que celle-ci reflète l'absence de considération face à l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants.

C'est pourquoi le SEHY a proposé, à ses membres travaillant dans une classe spécialisée, une démarche à engager auprès du CSSVDC en envoyant une lettre à la directrice, à la directrice adjointe du Service des ressources humaines ainsi qu'au directeur général relevant leur désaccord face à cette prise de décision sans considérer l'avis professionnel des équipes-écoles; le but, ici, étant de démontrer la mobilisation et la solidarité des enseignantes et enseignants quant à cette absence de considération de la part du CSSVDC.

Le SEHY espère sincèrement que toutes et tous recevront une réponse leur étant favorable. N'hésitez pas à contacter Mme Marie-France Lemieux pour toute question et si vous obtenez une suite à votre lettre.

Marie-France Lemieux, enseignante libérée

Deux belles actions-mobilisations ont eu lieu!

De toute beauté! Vos collègues y étaient pour vous représenter!

Moyen de pression dans le cadre de la négociation nationale : Le 3 décembre, le Comité de la condition des femmes de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) était devant le Parlement, ayant pour but de rappeler au ministre de l'Éducation que nous souhaitons, entre autres, l'équité salariale et améliorer nos conditions de travail. Mentionnons que près de 75 % des membres de la profession enseignante sont des femmes, oui messieurs, nous sommes unis dans cette cause! Nathalie Morel a réussi, par notre mobilisation, à s'entretenir en fin d'avant-midi avec le ministre Roberge.

Action locale dans le cadre du respect du télétravail suggéré par la Santé publique et pour notre autonomie professionnelle : Le 9 décembre, plusieurs membres des différents secteurs d'enseignement se sont mobilisés pour demander le télétravail, sans autres conditions, pour le TNP, TLA, tâches complémentaires, formations, réunions, etc. Dans ce sens, nous suggérons aux enseignants de fournir leur plan de travail de façon originale, trop détaillé ou le plus succinct possible (pause pipi, description de votre collation et dîner).

Allez voir les publications et les photos de ces deux journées sur les pages Facebook du SEHY et de la FAE.

Julie Lareau, deuxième vice-présidente, responsable de la mobilisation

Équipes mob recherchées!

Avez-vous vu les mobilisations du 3 et 9 décembre sur notre page Facebook? Vous trouvez qu'il est temps de s'activer pour nos conditions de travail plus que discutables? Vous trouvez qu'il est temps de nous tenir debout et d'unir nos forces?

Je veux monter une équipe mob dès maintenant!

Deux possibilités :

- Mob organisation : je cherche une petite équipe de membres avec de bonnes idées à partager, qui pourraient m'aider à organiser des actions-mobilisations (organisation, recherche de matériel, rédaction de courriels et de slogans, préparer les affiches, recherche de participants, etc.), selon le temps qu'ils voudront bien nous partager.
- Mob missions secrètes : je veux recruter une équipe de membres style « mission impossible » pour des actions secrètes, rapides, qui demandent parfois de la désobéissance civile , stimulantes, selon vos disponibilités!

Intéressé(e)? Écrivez-moi un courriel dès maintenant en mettant comme objet l'équipe mob qui vous intéresse : julielareau@sehy.qc.ça.

Julie Lareau, deuxième vice-présidente, responsable de la mobilisation

Concours *La persévérance a aussi un visage*

Tous les détails du concours :

WWW.LAFAE.QC.CA/PERSEVERANCE

1. Les secteurs suivants sont compris dans la FBC : alphabétisation, présecondaire, secondaire 1 et secondaire 2.
2. Les secteurs suivants sont compris dans la FBD : secondaire 3, secondaire 4 et secondaire 5.

FAE FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT

Panne, fusion et changements pour les assurances à La Capitale

Panne : Depuis la semaine dernière, La Capitale a dû interrompre volontairement toutes les activités de ses systèmes, afin de protéger les données, à la suite d'une attaque virtuelle. Afin d'assurer un rétablissement durable, la reprise graduelle des activités pourrait s'échelonner sur encore quelques jours. Les lignes téléphoniques sont maintenant accessibles, mais des délais sont à prévoir. L'Espace client est désormais disponible en mode dégradé; certaines fonctionnalités pourraient ne pas être disponibles. Le site Internet est fonctionnel.

Fusion : La Capitale et SSQ Assurance ont procédé au dévoilement de beneva, la nouvelle marque née du regroupement de La Capitale et de SSQ Assurance. Comme l'intégration et la transition se feront de façon graduelle, pour le moment, vous ne verrez aucun changement aux opérations.

Changements : Il y a une grande augmentation des primes d'assurances au 1er janvier 2021, malheureusement. La Covid, l'augmentation de la prise de médication, l'augmentation des arrêts de travail, toutes ces situations ont contribué à l'augmentation des primes. Il est recommandé de magasiner entre les différentes bannières pharmaceutiques pour comparer les frais de service pouvant vous faire épargner et de tenter l'utilisation des génériques lorsque c'est possible. En pièce jointe, vous trouvez le Sommaire des protections en vigueur le 1er janvier 2021 ainsi qu'à la page suivante, un tableau présentant les taux de renouvellement.

Julie Lareau, deuxième vice-présidente

Voici les nouveaux taux des assurances collectives de *La Capitale* au 1er janvier 2021 :

FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT (FAE)

ASSURANCES COLLECTIVES
CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT EN VIGUEUR LE 1ER JANVIER 2021
RÉSUMÉ DES TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS *

GARANTIES D'ASSURANCE	TAUX AU 01/01/2020 **	TAUX DE RENOUVELLEMENT AU 01/01/2021 **				
						Variation
Vie de base de l'adhérent - *1er 10 000 $ obligatoire avec droit de retrait* *(selon le montant d'assurance)*						
i) 10 000 $	0,31 $	0,41 $				32,3%
ii) 25 000 $	0,78 $	1,03 $				32,3%
Vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge - *Facultative* *(par famille)*	0,53 $	0,70 $				32,1%
Vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe *(par 1 000 $ d'assurance)*		Homme		Femme		
		Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse	
- Moins de 30 ans		0,020 $	0,034 $	0,008 $	0,017 $	0,0%
- 30 à 34 ans		0,020 $	0,034 $	0,008 $	0,017 $	
- 35 à 39 ans		0,028 $	0,039 $	0,013 $	0,017 $	
- 40 à 44 ans		0,041 $	0,064 $	0,017 $	0,026 $	
- 45 à 49 ans		0,068 $	0,106 $	0,026 $	0,043 $	
- 50 à 54 ans		0,111 $	0,167 $	0,064 $	0,095 $	
- 55 à 59 ans		0,180 $	0,274 $	0,095 $	0,146 $	
- 60 à 64 ans		0,334 $	0,437 $	0,146 $	0,223 $	
- 65 à 69 ans		0,473 $	0,618 $	0,206 $	0,316 $	
- 70 à 74 ans		0,588 $	0,770 $	0,257 $	0,392 $	
- 75 ans et plus		1,268 $	1,659 $	0,553 $	0,846 $	
Salaire de longue durée - *Obligatoire* *(en % du salaire annuel)*	0,908%	0,953%				5,0%
Assurance maladie - *Obligatoire*						
- Maladie 1						
- Individuelle	37,51 $	41,90 $				11,7%
- Monoparentale	54,79 $	61,20 $				11,7%
- Familiale	90,24 $	100,80 $				11,7%
- Maladie 2						
- Individuelle	50,18 $	56,05 $				11,7%
- Monoparentale	75,66 $	84,51 $				11,7%
- Familiale	122,73 $	137,09 $				11,7%
- Maladie 3						
- Individuelle	66,47 $	74,25 $				11,7%
- Monoparentale	99,98 $	111,68 $				11,7%
- Familiale	159,37 $	178,02 $				11,7%
Assurance soins dentaires – *Facultatif par unité syndicale*						
- Individuelle	17,81 $	17,81 $				0,0%
- Monoparentale	27,08 $	27,08 $				0,0%
- Familiale	44,90 $	44,90 $				0,0%

EXEMPLE DES COÛTS PAR PÉRIODE DE PAIE (26)

Statut :	Actif < 63 ans
Salaire :	82 585 $
Montant d'assurance vie :	25 000 $
Salaire de longue durée :	Oui
Assurance maladie :	

	Maladie 1			Maladie 3		
	Régime au 01/01/2020 **	Renouvellement au 01/01/2021 **		Régime au 01/01/2020 **	Renouvellement au 01/01/2021 **	
PROTECTION	Coûts	Coûts	Variation	Coûts	Coûts	Variation
Individuelle	67,13 $	73,20 $	6,07 $	96,09 $	105,55 $	9,46 $
Monoparentale	84,41 $	92,50 $	8,09 $	129,60 $	142,98 $	13,38 $
Familiale	119,86 $	132,10 $	12,24 $	188,99 $	209,32 $	20,33 $
Exemptée	29,62 $	31,30 $	1,68 $	29,62 $	31,30 $	1,68 $

* La taxe de vente provinciale (9% au Québec, 8% en Ontario) doit être ajoutée à ces primes. La prime payable par la personne adhérente correspond à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la contribution de l'employeur.

** Il y a un congé de primes partiel applicable au régime d'assurance vie de l'adhérent, d'assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge, d'assurance salaire de longue durée et au régime d'assurance maladie, et ce, pour toute l'année.

© Samson Groupe Conseil inc.

La parole aux membres

Cet espace vous est réservé :
faites-nous parvenir vos textes d'opinion
à marieevepicard@sehy.qc.ca.

Texte envoyé à la direction d'école, avec Mr Racine en copie conforme, en réponse à la demande de compte-rendu de la journée de formation et de planification du 9 décembre. Le SEHY encourage les membres à faire de même la prochaine fois qu'on vous demandera de rendre des comptes!

Bonjour [redacted]

Je t'écris pour te laisser savoir combien les consignes confuses et entravantes, que nous recevons depuis le début de la pandémie, m'ébranlent dans mes valeurs et mon professionnalisme.

Je suis consciente que tu as les mains liées par une commission scolaire, pardon un centre de service, qui n'a que du mépris pour ses enseignantes et qui ne leur fait pas confiance pour tout faire ce qui leur est imposé et même plus. À mon avis, le CSSVDC devrait te faire assez confiance pour te laisser juger, par toi -même, de la qualité et du dévouement des enseignants de ton école. Tu sais que nous allons faire le travail, alors pourquoi t'imposer de nous mettre dans un carcan et nous surveiller ?

Ce matin, je ferai la formation, animer des rencontres Teams avec [redacted] et moi, on a suivi cette formation jusqu'à 10h40. Ensuite, on a mis en pratique ce que l'on a appris et envoyé nos rencontres de téléenseignement pour le 17-18-21-22 à nos parents en deux blocs ce qui représentait beaucoup de travail. J'ai quitté l'école à 12h30.

En passant, j'étais à l'école à 6h45 ce matin pour préparer ma liste pour les deux blocs offerts aux parents par l'équipe préscolaire de notre école. Oui, oui, deux blocs de 30 minutes parce que nous sommes conscientes que ce ne sera pas possible avec nos petits de leur offrir un enseignement de qualité en un seul bloc. D'après moi, j'ai fait plus que les heures demandées par le CSSVDC. Cette façon que le CSSVDC a de nous obliger à rendre des comptes de tout me fait ruer. Par chance, j'aime mon métier et tu n'as pas à être inquiet, je ferai un travail de qualité pour mes élèves et leurs parents.

En après-midi, je ferai de l'auto-formation chez moi. Parce que je prête mon local au service de Garde et que je ne suis pas installée confortablement dans le local de ma collègue. J'ai un bureau et une chaise ergonomique à la maison plutôt qu'un bureau de bonne soeur et une chaise Ikea que je me suis payée, moi-même, parce que la chaise qui m'avait été fournie, il y a 19 ans n'était pas fonctionnelle. Les appuis bras de cette chaise n'étaient pas adéquats et je ne pouvais pas m'approcher assez de mon bureau pour travailler confortablement. Alors, toutes les fois que M. Legault dira qu'il faut privilégier le télétravail, c'est ce que je ferai pour le bien de mon dos. Aucun employé du CSSVDC n'accepterait d'être installé de la sorte pour travailler, mais nous les enseignants, on passe par-dessus.

La parole aux membres (suite)

Je veux aussi que tu saches que lors de ma dernière journée d'allègement, j'ai passé trois heures à fouiller pour trouver des activités que nous pourrons envoyer à la maison pour les journées du 17-18-21-22 décembre. En fin de semaine, je me suis auto formée pour apprendre à faire des BoomCards. Je vais même me payer un beau cadeau de Noël et acheter un abonnement pour pouvoir créer ces BoomCards. Je devrai aussi acheter des images pour respecter les droits.

De plus, [redacted] et moi avons eu deux rencontres après notre journée de travail cette semaine, encore une fois du surplus pour moi, puisque selon ma tâche, je ne devrais même plus être en présence école à cette heure. Qu'avons-nous fait ? Nous avons planifié ensemble, nos journées de téléenseignement.

Je vais aller plus loin et critiquer ouvertement la première formation que j'ai reçue, faire des capsules vidéo. J'ai suivi cette formation, qui n'en était pas une. Je suis arrivée chez moi frustrée, parce que je venais de perdre un précieux deux heures que j'aurais pu utiliser autrement. J'ai décidé que c'était important pour moi de savoir comment faire ces capsules, alors je me suis auto formée, après mes heures de travail payées, en visionnant un petit tutoriel de 5 minutes sur YouTube et maintenant je comprends comment faire. Il ne me reste qu'à m'exercer, ce que je vais faire de chez moi, encore à un moment qui dépasse ma tâche rémunérée.

Je t'annonce donc que je t'écrirai un message pour t'informer de ce que je fais pendant les journées de formation et de planification. Ces journées, qui sont loin d'alléger ma tâche soit dit en passant. Tu pourras aller le déposer où tu voudras pour que le centre de service soit satisfait.

Je te souhaite une excellente journée !

Anik Plamondon
Enseignante au préscolaire
[redacted]

Pour nous joindre

Présidente—Alina Laverrière : alinalaverriere@sehy.qc.ca

Deuxième vice-présidente—Julie Lareau: julielareau@sehy.qc.ca

Trésorière—Roxanne Charlebois : roxannecharlebois@sehy.qc.ca

Enseignante libérée—Marie-France Lemieux : mariefrancelemieux@sehy.qc.ca

Le Secrétariat : de 8 h 15 à 16 h 15 (fermé de 12 h 30 à 13 h 30 les lundis et vendredis et de 11 h 30 à 12 h 30 les mardis et jeudis)

Suivez-nous sur Facebook!

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA HAUTE-YAMASKA

Téléphone: 450-375-3521
Télécopieur: 450-375-0407
Site Web du SEHY : www.sehy.qc.ca

Dates à retenir

Conseil des délégués :

- **21 décembre 2020 (détails à venir).**

Conseil d'administration :

- **28 janvier 2021.**

Conseil fédératif :

- **10, 11 et 12 février 2021, en visioconférence.**

Vous pouvez nous faire parvenir vos questions et vos commentaires à marieevepicard@sehy.qc.ca.

Soyez à l'affût de toutes les nouveautés sur le site du SEHY!

Correction et mise en page par Marie-Ève Picard